

N°1277 - JUIL 2022

## CENTRE RECREATIF ET DE LOISIRS

«Viens t'éclater au Centre récréatif et de loisirs»

**Pour qui?** pour les 3 -12 ans

**Prix?** 25 euros/semaine

**Quand ?** De 09h à 16h - (accueil possible de 08h30 à 17h30)

• Du 18 au 22 juillet

• Du 25 au 29 juillet

• Du 01 au 05 août

Pour les plus petits : Maison de L'Enfance, rue Vieille Eglise à NISMES

Pour les plus grands: Salle Châtillon, rue Longue à NISMES

Inscriptions via le [060/30.36.54](tel:060303654)



## AGENDA

**OLLOY: 2x3h de trottinettes «30ans» - Les 29-30-31.07.2022**

29.07: Soirée spéciale pour les 30 ans - Entrée 7€

30.07: Bar, courses des enfants - 1 ère manche des 2X3 heures - Soirée - Entrée gratuite

31.07: Dîner jambon à la broche ou assiette Escavèche (réservations souhaitées) - 2 ème manche des 2X3 heures - Remise des prix et soirée de clôture années 80-90-2000 - Entrée gratuite.

Jusqu'au 20 juillet 2022, possibilité de préinscrire son équipe pour la course. Prix par équipe : préinscriptions 30€ – inscription après le 20 juillet : 40€. Infos et inscriptions : [jeunessedolloy@live.be](mailto:jeunessedolloy@live.be) ou Facebook « Jeunesse d'Olloy » ou 0494/14.76.22.

## RGPA – VIROINVAL – RAPPEL EMONDAGE, ÉLAGAGE ET ENTRETIEN DE PLANTATION.

**Évitez de 40 à 350 euros d'amende.**

**Plantations débordant sur la voie publique :**

Aucune branche :

- Sur la voie carrossable, à moins de quatre mètres et demi au-dessus du sol.
- Sur l'accotement ou sur le trottoir à moins de deux mètres cinquante centimètres au-dessus du sol.
- Ne cache en tout ou en partie des panneaux de signalisation, ou diminue l'intensité de l'éclairage public.

**Élagage des haies vives aux virages et carrefours :**

Lorsque les plantations en bordure d'une voie publique représentent un danger pour la sécurité routière et la commodité de passage, l'occupant est tenu d'obtempérer aux mesures prescrites par l'autorité communale compétente. A défaut, il y est procédé d'office aux frais du contrevenant.

## CENTRE ADMINISTRATIF - HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE POPULATION DURANT LE MOIS DE JUILLET 2022

Le service Population - Etat Civil sera, exceptionnellement, fermé les mercredis après-midi du mois de juillet 2022.

Celui-ci reste accessible les matins, du lundi au vendredi de 9h à 12h ainsi que via l'adresse mail: [population@viroinval.be](mailto:population@viroinval.be)

Nous vous remercions de votre compréhension.

## TAXE PROVINCIALE SUR LES DÉBITS DE BOISSONS POUR LE MONDE ASSOCIATIF – EXERCICE 2022 - PROCÉDURE D'EXONÉRATION

En collaboration avec le service taxe de la Province de NAMUR, l'Administration communale peut délivrer aux associations qui le souhaitent un document attestant que les conditions requises pour l'exonération de la taxe en cause sont bien respectées, à savoir :

- le débit de boissons est une activité accessoire organisée par une association qui poursuit un ou des buts sociaux sans buts lucratifs ;
- en moyenne annuelle, le débit de boissons est ouvert au public 4 jours ou 4 jours par semaine ;
- le bénéfice réalisé par le débit de boissons est affecté aux buts sociaux de l'association organisatrice. **Seules les associations ayant effectivement reçu un avertissement extrait de rôle peuvent faire remplir cette attestation, en mentionnant obligatoirement le numéro d'article de rôle 2022 se trouvant sur l'invitation à payer la taxe sur les débits de boissons.** Le service taxation provinciale reste à votre disposition pour tout complément d'information (Mr Daniel VOLVERT 081/77.55.43 ou Mme Françoise DRUGMAND 081/77.53.32).



*Pour la rentrée de septembre*

Inscriptions sur rendez-vous jusqu'au 05 juillet 2022

et à partir du 16 août 2022.

Madame Valérie LEONARD, Directrice : 0478/79.24.42

[direction.ecoles@viroinval.be](mailto:direction.ecoles@viroinval.be)

Inscriptions scolaires

Rentrée 2022-2023